

**NOTICE**  
**Comment remplir la fiche d'inscription**

Les données indiquées sur la fiche d'inscription servent à instruire le fichier informatisé des étudiants qui permet de gérer votre scolarité. Remplissez cette fiche d'inscription soigneusement, **toute fiche incomplète entraînera le rejet du dossier.**

**Les renseignements figurant sur cette fiche engagent votre responsabilité : n'oubliez pas de la dater et de la signer.**

En vertu des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 sur informatique, fichiers et libertés, vous pouvez, si vous le jugez utile, exercer votre droit d'accès au fichier informatisé des étudiants.

La fiche d'inscription comporte les rubriques suivantes :

- Page 1 :** Etat civil - Première inscription dans une université française - Baccalauréat ou équivalence
- Page 2 :** Adresses - Régime d'inscription – Origine ressources - Sportif de haut niveau - Echanges internationaux
- Page 3 :** Dernier établissement fréquenté et situation année précédente - Inscription dans un autre établissement  
Scolarité de l'année universitaire en cours
- Page 4 :** Affiliation à la Sécurité Sociale - Régime de S.S. des parents - Centre payeur des prestations de S.S.

**COCHEZ LES CASES CORRESPONDANT À VOS RÉPONSES**

**ÉCRIVEZ UN CHIFFRE OU UNE LETTRE PAR CASE,  
SÉPAREZ LES MOTS PAR UN ESPACE**

**PAGE 1 :**

**A. ÉTAT CIVIL**

- ⇒ **NOM, PRÉNOM, AUTRES PRÉNOMS, NOM MARITAL** (s'il y a lieu) en lettres majuscules, une lettre par case, en commençant par la gauche.
- ⇒ **DATE ET LIEU DE NAISSANCE :** ces rubriques doivent être remplies avec précision.
- ⇒ **I.N.E. :** *Première inscription dans l'enseignement supérieur :* inscrivez l'identifiant qui figure sur le relevé de notes des épreuves du baccalauréat (N° national - BEA).  
*Réinscription dans l'enseignement supérieur :* inscrivez l'identifiant qui figure sur votre carte d'étudiant de l'année universitaire précédente.
- ⇒ **SITUATION MILITAIRE :** cocher la case :  **APD** si vous avez déjà effectué la journée de préparation à la défense et que vous êtes en possession du certificat individuel de participation ;  **Recensé** si vous vous êtes fait recenser et que votre attestation de recensement vous a été délivrée ;  **En attente** si vous êtes en possession d'un préavis d'appel, d'une convocation écrite du bureau du service national ou en attente de l'attestation de recensement. [ **Attention :** une fois votre situation militaire régularisée, vous devez présenter les justificatifs à l'administration de votre U.F.R. ; cette formalité est nécessaire pour que vous soyez autorisé à vous présenter aux examens.]
- ⇒ **SI VOUS ÊTES HANDICAPÉ(E) :** cocher les cases correspondantes à la nature de votre handicap (auditif, visuel, moteur ou autres handicaps) et joindre une pièce justificative ; en l'absence de cette dernière, votre handicap ne sera pas pris en compte.  
**Demandez également au guichet d'inscription l'imprimé spécifique vous concernant.**
- ⇒ **AUTRES HANDICAPS :** on entend par « autres handicaps » les troubles de santé évoluant sur une longue période (affection métabolique héréditaire, affection respiratoire chronique, arthrite chronique juvénile, cancer, cardiopathie, diabète, drépanocytose, épilepsie, greffe, hémophilie, insuffisance rénale, leucémie, mucoviscidose, transplantation d'organe, myopathie et autres maladies dégénératives...), les troubles à dominante psychologique, les incapacités temporaires (d'une durée supérieure à 6 mois).

**B. PREMIÈRE INSCRIPTION DANS UNE UNIVERSITÉ FRANÇAISE**

Les renseignements demandés ici concernent votre première inscription dans l'**enseignement supérieur français** (ne pas confondre avec votre première inscription à l'Université des Antilles et de la Guyane : les deux peuvent être identiques mais ne le sont pas forcément dans tous les cas).

## C. BACCALAURÉAT OU ÉQUIVALENCE

Voir liste des codes baccalauréat.

Les bacheliers professionnels (021-022-023) s'inscrivant en premier cycle doivent **obligatoirement** passer au SCUIO **avant** leur inscription.

### PAGE 2 :

#### A. ADRESSES

Votre adresse fixe est celle à partir de laquelle il sera toujours possible de vous joindre, même lorsque vous aurez quitté l'Université.

Adresse pour l'année en cours : à indiquer dans la mesure où cette dernière est différente de votre adresse fixe.

#### B. RÉGIME D'INSCRIPTION

Cochez la case correspondant à votre cas :

- **Formation initiale** : vous êtes en formation initiale si vous n'avez pas interrompu vos études depuis au moins deux ans
- **Formation continue** : vous êtes en formation continue si votre formation est prise en charge dans le cadre d'un dispositif spécifique prévu par le code du travail ou le statut de la fonction publique
- **Formation permanente** : vous êtes en formation permanente si vous reprenez vos études après une interruption supérieure à deux ans
- **Formation par apprentissage** : régime correspondant à un régime juridique et pédagogique très particulier de la formation initiale

Indiquez en toutes lettres les professions et les codes correspondant à l'aide de la liste des codes figurant ci-joint.

#### C. CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

Indiquez le code du domaine d'activité professionnelle (voir liste des codes ci-jointe)

#### D. ORIGINE PRINCIPALE ET SECONDAIRE DES RESSOURCES

Cochez les cases correspondantes à votre situation personnelle.

#### E. SPORTIF DE HAUT NIVEAU

Cochez la (ou les) case (s) correspondantes à votre cas. En cas de réponse positive, joindre une photocopie de la décision vous attribuant la qualité de sportif de haut niveau.

#### F. ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Cochez les cases correspondantes à votre cas. Cette rubrique concerne aussi bien les étudiants étrangers venant s'inscrire parallèlement à l'U.A.G. que les étudiants de l'U.A.G. allant effectuer parallèlement un semestre d'enseignement dans une Université **étrangère**.

### PAGE 3 :

**A. DERNIER ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ (TYPE)**: il s'agit du dernier établissement que vous avez fréquenté avant la présente inscription à l'U.A.G..

**B. SITUATION ANNÉE PRÉCÉDENTE** : indiquer le code du type de formation suivi l'année précédente (voir liste des codes ci-jointe). Indiquer également le code du type du dernier diplôme obtenu (voir liste des codes ci-jointe)

**C. ÊTES-VOUS INSCRIT DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT CETTE ANNÉE UNIVERSITAIRE** : cochez la (ou les) case(s) correspondantes à votre cas

**D. DIPLÔMES ET ÉTAPES POSTULÉS (au cours de la présente année universitaire)** : la remarque 2 et le nom du responsable pour les thèses : uniquement pour les étudiants s'inscrivant en doctorat.

### PAGE 4 :

**AFFILIATION À LA SÉCURITÉ SOCIALE** : cochez la case correspondante à votre cas

**RÉGIME DE SÉCURITÉ SOCIALE DE VOS PARENTS** : Rubrique à remplir et pièces justificatives à joindre si vous bénéficiez du régime de Sécurité Sociale de vos parents (étudiants âgés de moins de vingt ans au 30/09/2002...)

**CENTRE PAYEUR DES PRESTATIONS FAMILIALES** : les étudiants affiliés au régime de Sécurité Sociale des étudiants doivent indiquer le centre payeur choisi pour le paiement des prestations de Sécurité Sociale

Code du Bac Libellé du Bac

### LES SESSIONS ANTERIEURES A 1995

#### a) Bacs généraux

**A** A - PHILOSOPHIE-LETTRES (*OU PHILO, session antérieure à 1984*)  
**B** B - ECONOMIQUE ET SOCIAL (*OU TECHNIQUE ET ECONOMIE, session antérieure à 1984*)  
**A1** A1 - LETTRES-SCIENCES  
**A2** A2 - LETTRES-LANGUES  
**A3** A3 - LETTRES-ARTS PLASTIQUES  
**C** C - MATHEMATIQUES ET SCIENCES PHYSIQUES (*OU MATHEMATIQUES ELEMENTAIRES, session antérieure à 1984*)  
**D** D - MATHEMATIQUES ET SCIENCES DE LA NATURE (*OU SCIENCES EXPERIMENTALES, session antérieure à 1984*)  
**DP** D' - SCIENCES AGRONOMIQUES-TECHNIQUES  
**E** E - MATHEMATIQUES ET TECHNIQUES  
**0001** BAC INTERNATIONAL

#### b) Bacs technologiques

**F1** F1 - CONSTRUCTION MECANIQUE  
**F2** F2 - ELECTRONIQUE  
**F3** F3 - ELECTROTECHNIQUE  
**F4** F4 - GENIE CIVIL  
**F5** F5 - PHYSIQUE  
**F6** F6 - CHIMIE  
**F7** F7 - BIOLOGIE OPTION BIOCHIMIE  
**F7P** F7P - BIOLOGIE OPTION BIOLOGIE  
**F8** F8 - SCIENCES MEDICO-SOCIALES  
**F9** F9 - EQUIPEMENT TECHNIQUE - BATIMENT  
**F10** F10 - MICROTECHNIQUE (session antérieure à 1984)  
**F10A** F10A - MICROTECHNIQUE OPTION APPAREILLAGE  
**F10B** F10B - MICROTECHNIQUE OPTION OPTIQUE  
**F11** F11 - MUSIQUE  
**F11P** F11P - DANSE  
**F12** F12 - ARTS APPLIQUES  
**F** F - SPECIALITE NON PRECISEE

**G1** G1 - TECHNIQUES ADMINISTRATIVES  
**G2** G2 - TECHNIQUES QUANTITATIVES DE GESTION  
**G3** G3 - TECHNIQUES COMMERCIALES  
**G** G - SPECIALITE NON PRECISEE  
**H** H - TECHNIQUES INFORMATIQUES  
**HOT** HOTELLERIE

#### c) Bacs professionnels

**0021** BACS PROFESSIONNELS INDUSTRIELS  
**0022** BACS PROFESSIONNELS TERTIAIRES

### LES SESSIONS POSTERIEURES ET EGALES A 1995

#### a) Bacs généraux

**S** SCIENTIFIQUE  
**L** LITTERAIRE  
**ES** ECONOMIQUE ET SOCIALE

#### b) Bacs technologiques

**STI** SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES  
**STT** SCIENCES ET TECHNOLOGIES TERTIAIRES  
**STL** SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LABORATOIRE  
**SMS** SCIENCES MEDICO-SOCIALES  
**STPA** SCIENCES ET TECHNOLOGIE DU PRODUIT AGRO-ALIMENTAIRE  
**STAE** SCIENCES ET TECHNOLOGIE DE L'AGRONOMIE ET DE L'ENVIRONNEMENT  
**F11** F11 - MUSIQUE  
**F11P** F11P - DANSE  
**F12** F12 - ARTS APPLIQUES  
**HOT** HOTELLERIE

#### c) Bacs professionnels

**0021** BACS PROFESSIONNELS INDUSTRIELS  
**0022** BACS PROFESSIONNELS TERTIAIRES  
**0023** BACS PROFESSIONNELS AGRICOLES

### LES EQUIVALENCES

**0030** CAPACITE DE DROIT  
**0031** TITRE ETRANGER ADMIS NATIONALEMENT EN EQUIVALENCE  
**0032** TITRE FRANCAIS ADMIS NATIONALEMENT EN DISPENSE  
**0033** ESEU A ou D. A. E. U. A  
**0034** ESEU B ou D. A. E. U. B  
**0035** PROMOTION SOCIALE  
**0036** VALIDATION D'ETUDES, D'EXPERIENCES PROFESSIONNELLES, D'ACQUIS PERSONNELS  
**0037** AUTRE CAS DE NON BACHELIERS

**NB :** quatre séries de baccalauréats technologiques (hôtellerie : 'HOT', Arts appliqués : 'F12', Danse : 'F11P' et Musique : 'F11'), sont valides et gardent le même code avant 1995 et après 1995)



## NOMENCLATURE DES PROFESSIONS

10	Cultivateurs, éleveurs, exploitants forestiers, horticulteurs, maraîchers, patrons pêcheurs
21	Petits patrons de moins de 10 salariés : couvreurs, charpentiers, cordonniers, forgerons, garagistes, maçons, peintres, routiers .....
22	Commerçants détaillants de l'alimentation, patrons de café, restaurants, hôtels, agents immobiliers, agents d'assurance .....
23	P.D.G, administrateurs de sociétés, entrepreneurs, grossistes
31	Médecins, dentistes, psychologues, vétérinaires, pharmaciens, avocats, notaires, conseillers juridiques, experts-comptables, architectes
33	Catégorie A de la fonction publique : administrateurs civils, attachés d'administration, officiers de l'armée et de la police
34	Personnel de direction des établissements scolaires, professeurs agrégés et certifiés, enseignants du supérieur, chercheurs
35	Journalistes, écrivains, artistes (plasticiens, dramatiques....), bibliothécaires, conservateurs de musée
37	Directeurs commerciaux, directeurs des personnels, fondés de pouvoir
38	Ingénieurs, directeurs techniques, directeurs de production, personnel navigant (aviation civile), officiers de marine marchande
42	Instituteurs, PEGC, maîtres auxiliaires, conseillers d'éducation, surveillants
43	Infirmiers, puéricultrices, sages-femmes, assistantes sociales, éducateurs spécialisés, animateurs socioculturels, préparateurs en pharmacie
44	Clergé, religieux
45	Catégorie B de la fonction publique : contrôleurs poste, impôts....., inspecteurs de police, adjudants, secrétaires d'administration
46	Secrétaires de direction, représentants, rédacteurs d'assurance, comptables, chefs de rayon, gérants de magasin, photographes
47	Techniciens, dessinateurs industriels, projecteurs, géomètres, pupitreurs, programmeurs
48	Contremaîtres, agents de maîtrise, maîtres d'équipage (pêche, marine marchande), chefs de chantier
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique (préposés des postes, employés de bureau, aides-soignantes, standardistes, hôtesses d'accueil, .....
53	Gardiens de la paix, gendarmes
54	Employés administratifs d'entreprise (employés de bureau, aides-soignantes, standardistes, hôtesses d'accueil, .....
55	Vendeurs, caissiers, pompistes
56	Serveurs (cafés, restaurants), manucures, esthéticiennes, coiffeurs (salariés), gardiennes d'enfants, concierges
61	Mécaniciens, tourneurs, ajusteurs, mineurs, jardiniers, conducteurs, routiers, dockers
66	Ouvriers spécialisés (O.S.), manœuvres
69	Ouvriers de l'élevage, du maraîchage, de l'horticulture..... et marins-pêcheurs
71	Anciens agriculteurs exploitants
72	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
73	Anciens cadres et professions intermédiaires
76	Anciens employés et ouvriers (les codes 71 à 76 sont déterminés en fonction de la profession antérieure des retraités)
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
82	Personnes sans activité professionnelle («femmes au foyer», «ménagères»)
99	Non renseigné (inconnu ou sans objet)

## ACTIVITE PROFESSIONNELLE DE L'ETUDIANT

CODE	Libellé
01	INACTIVITE
02	DISPOSITIF DE CONVERSION
03	EMPLOI INFERIEUR OU EGAL A 1 MOIS
04	EMPLOI SUPERIEUR A 1 MOIS ET INFERIEUR OU EGAL A 6 MOIS
05	EMPLOI SUPERIEUR A 6 MOIS
06	AIDE EDUCATEUR
07	AUTRE EMPLOI JEUNE
08	ETUDIANT REMUNERE AU TITRE DE SES ETUDES

## TYPE DE FORMATION OU D'ENSEIGNEMENT SUIVI L'ANNEE PRECEDENTE

Code	Intitulé
A	Enseignement secondaire (y compris par correspondance)
B	BTS
C	IUT
D	CPGE (non inscrit à l'université)
E	Ecole d'ingénieur (universitaire ou non)
F	IUFM
G	Enseignement par correspondance
H	Université (hors IUT, IUFM, Ecole d'ingénieur universitaire)
L (*)	Etablissement (hors université) préparant aux concours paramédicaux
P	Etablissement étranger d'enseignement supérieur
S	Autre établissement ou cursus (hors secondaire, STS, ingénieur, CPGE, Universitaire)
T	Non scolarisé l'année précédente <b>et jamais entré</b> dans l'enseignement supérieur (prise d'études différée)
U	Non scolarisé l'année précédente <b>mais précédemment entré</b> dans l'enseignement supérieur, universitaire ou non (reprise d'études)
V	Institut catholique

(\*) : cette modalité ne concerne que les préparations aux concours paramédicaux et non pas les formations aux fonctions paramédicales ; ainsi la formation au diplôme d'infirmière en école d'infirmière doit être codée S.

## TYPE DU DERNIER DIPLOME SUPERIEUR (y compris baccalauréat) OBTENU

Code	Intitulé
A	Baccalauréat
B	BTS
C	DUT
D	Attestation délivrée à la suite d'un cursus en CPGE
E	Diplôme d'ingénieur (universitaire ou non)
F	Diplôme universitaire d'entrée en 1er cycle (DAEU, etc...)
I	DEUG
K	Attestation de fin de première année de médecine, de pharmacie et d'odontologie
L	Diplôme du secteur paramédical et social
M	Autre diplôme universitaire de premier cycle hors DUT
N	Licence
Q	Maîtrise
R	Autre diplôme universitaire de deuxième cycle (hors diplôme d'ingénieur universitaire)
U	Autre diplôme universitaire de troisième cycle (hors diplôme d'ingénieur universitaire)
X	Diplôme d'établissement étranger supérieur ou secondaire
Y	Autre diplôme supérieur

